



Conflit avec mon assureur automobile

Par **Dolce**, le **05/09/2014** à **16:37**

Bonjour,

Je me permet de vous demander un conseil concernant mon assureur automobile.

Les échéances de Juin Juillet et Août(2013)ont été rejetés par ma banque. Au 10 Novembre 2013 je décide de vendre mon véhicule j'envois donc un "certificat de cession" a ma compagnie d'assurance. Celle ci me contacte en me disant que des mois avaient été rejetés et que mon contrat avait été tt simplement résilié. A ma grande surprise je leur explique la situation pénible dans laquelle je me trouver a ce moment la et que je n'avais pas remarqué que des mensualités avaient été rejetés mais surtout ne comprenant pas pourquoi aucun courrier ne m'a été envoyé pour me signaler cette situation ni aucun courrier me stipulant cette résiliation au 17/09/2013 "j'ai donc conduit mon véhicule sans être assuré" je leur demande combien de mois rejetés je leur dois? Ils me répondent la somme de 1129 euros. Impossible puisque mes échéances été de 90 euros. Ils me réclament la cotisation annuelle 2013/2014 alors que le contrat a été résilié...??? Aberration totale. Depuis je reçois des lettres de CONTENTIA me réclamant cette somme.J'ai écrit a ma compagnie leur expliquant ma situation et que les sommes dues seraient payées mais pas une cotisation annuelle alors que mon véhicule ne m'appartient plus. Aidez moi a savoir quoi faire ou de quels recours j'ai droit? Sont-ils dans leurs droits? MERCI

Par **Lag0**, le **05/09/2014** à **16:44**

Bonjour,

Effectivement, le code des assurances prévoit bien qu'en cas de résiliation pour impayés, les

primes restantes jusqu'à l'échéance du contrat restent dues.

Par **moisse**, le **05/09/2014** à **19:35**

Bonjour,

Ce qui est étonnant par contre est cette résiliation "en catimini" selon les propos exposés.

Et une banque assez sympa pour ne pas débiter des frais de rejet.